

Le 16 décembre 2015

L'honorable John McCallum  
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés  
et de la Citoyenneté  
365, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario)  
K1A 1L1

Monsieur le Ministre,

Nous tenons tout d'abord à vous féliciter de votre élection et de votre nomination au Cabinet à titre de ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté.

Vous êtes député depuis de nombreuses années et nul doute que vous connaissez le cas de M. Deepan Budlakoti, citoyen canadien, résidant à Ottawa, dépouillé de sa citoyenneté en 2010 par le gouvernement précédent. Aujourd'hui, au nom des 52 000 membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), qui se soucient tout particulièrement des droits du travail et des droits de la personne, nous vous demandons de rétablir la citoyenneté canadienne de M. Budlakoti.

Le STTP défend la cause de Deepan Budlakoti depuis deux ans et joue un rôle actif dans la campagne « Justice pour Deepan » en participant financièrement et publiquement aux manifestations d'appui à Montréal et à Ottawa. Nos membres comprennent très bien l'importance de la citoyenneté en tant que droit fondamental de la personne. Nous faisons notre la déclaration d'Alex Neve, secrétaire général d'Amnesty International Canada, énoncée dans une lettre adressée au gouvernement précédent (mars 2015) :

*« [traduction] La nationalité est fondamentale. Elle nous procure une identité à la fois juridique et culturelle. D'elle dépend aussi de nombreux autres droits : de vote, de participer et de siéger au gouvernement, de se déplacer librement, d'avoir accès à l'éducation, à des soins de santé et à un emploi. Elle établit l'existence d'un gouvernement vers lequel nous pouvons nous tourner pour obtenir soutien et protection. La nationalité est essentielle. C'est pourquoi le droit à la nationalité est enraciné dans l'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme ».*

.../2

Il n'y a pas que nous qui appuyons la cause de M. Budlakoti. De nombreuses organisations de la société civile et de nombreux autres syndicats le font aussi. Prenant appui sur la *Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatriodie*, signée et ratifiée par le Canada, le Congrès du travail du Canada (CTC), qui représente 3,3 millions de travailleurs et travailleuses au pays, a demandé à l'ancien ministre de l'Immigration, d'effectuer un examen équitable et indépendant du cas de M. Budlakoti. En votre qualité de ministre responsable de la citoyenneté, vous avez le pouvoir d'agir et de donner une nouvelle vie à Deepan en le reconnaissant citoyen canadien.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.



Mike Palecek  
Président national

DL/lg sepb 225  
ab/scfp 1979